

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 26 août 2024

RENTRÉE SCOLAIRE 2024 : LA MAE RENFORCE SES GARANTIES POUR LUTTER CONTRE LE CYBERHARCÈLEMENT

À l'heure où le harcèlement touche 11% des adolescents et 1 jeune sur 6 a déjà subi des violences sur Internet*, la MAE, n°1 de l'assurance scolaire, renforce son offre sur les risques liés au cyberharcèlement afin de mieux protéger les enfants et accompagner les familles.

Premier acteur engagé dans la lutte contre les violences en milieu scolaire, depuis plus de 20 ans, la MAE inclut dans toutes ses formules d'assurances scolaires et extrascolaires une garantie en soutien psychologique en cas de harcèlement (étendue au cyberharcèlement dès 2015). Aujourd'hui, la MAE intègre de nouvelles garanties dans les formules hautes de son assurance extrascolaire, sans impacter son tarif.

La suppression des contenus malveillants liés à l'image de l'enfant sur internet

Avec une société spécialisée dans l'e-réputation, la MAE prend en charge la suppression des informations préjudiciables qui circulent sur le web. Lorsqu'un enfant subi des violences répétées sur les réseaux sociaux (moqueries, insultes, menaces, intimidations...), ou encore si des photos intimes sont partagées à son insu, il est ainsi possible de faire cesser le harcèlement en ligne.

Après identification des contenus, toutes les démarches nécessaires sont réalisées auprès de l'auteur, ou à défaut de l'éditeur afin d'obtenir leur suppression. Et dans le cas où cela s'avère impossible, un noyage (ou enfouissement) des pages concernées sera opéré pour que le contenu se retrouve le moins visible possible.

Une meilleure prise en charge des conséquences matérielles et sanitaires

Pour aller plus loin, la MAE propose désormais un accompagnement téléphonique par un expert en nutrition pour prévenir les troubles alimentaires liés à ces évènements traumatisants. Le harcèlement peut perturber le mode de vie de l'enfant, et quand cela arrive, il est alors aidé sur le plan nutritionnel pour retrouver un bon équilibre alimentaire.

Enfin, si l'enfant est contraint de changer d'établissement s colaire à cause du harcèlement et que cela conduit les parents à déménager, un accompagnement au déménagement est aussi proposé aux familles. La MAE assure la coordination (choix des déménageurs, réalisation et négociation des devis), jusqu'à la préparation de l'intervention des déménageurs au domicile si nécessaire.

« Notre identité mutualiste et notre proximité avec l'écosystème éducatif nous ont poussé à développer les actions et outils de prévention pour lutter contre le harcèlement et réduire le risque. » déclare Philippe BÉNET, Président de la MAE. « Et si malgré nos efforts un enfant en est victime, notre rôle d'assureur doit passer par une prise en charge globale, en proposant régulièrement des services innovants pour l'accompagnement des familles. » complète Stéphane COSTE, Directeur général.

La 2° édition du baromètre de la parentalité MAE, réalisé avec OpinionWay en mai 2024, a mis en exergue une inquiétude grandissante sur les risques de harcèlement : 63% des parents craignent que leur enfant soit victime de harcèlement et 2 jeunes sur 3 redoutent de subir du cyberharcèlement.

^{*} Rapport de l'OMS – Mars 2023



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 26 août 2024

À propos de la MAE

Depuis 1932, la MAE a accompagné la vie de millions d'enfants, devenant la référence de l'assuranc e scolaire. Avec 2,5 millions d'assurés, elle s'est affirmée comme le spécialiste de la protection de l'enfant et de la famille, proposant une offre complète de solutions consacrées à chaque étape de la vie : accidents de la vie, assurance habitation, prévoyance, dommages aux biens... Mutuelle solidaire et engagée, la MAE a pour raison d'être de protéger les enfants, accompagner les familles et rassurer l'école. Plus d'informations sur www.mae.fr